



Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.7/Add.1  
17 septembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes  
Troisième session  
Genève, 14 septembre 1998  
Point 8 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,  
DE LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES CONNEXES  
(14-18 septembre 1998)**

Additif

Rapporteur : M. Zoran Jolevski (ex-République yougoslave  
de Macédoine)

Orateurs :

Chef du Service de l'investissement international, des sociétés  
transnationales et des flux de technologie  
Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie  
et du développement des entreprises  
Président de la Réunion d'experts  
Ministère du commerce de l'Inde  
Inde (pour le Groupe asiatique et la Chine)

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est  
distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en  
français, au plus tard le vendredi 25 septembre 1998 à la :

Section d'édition de la CNUCED  
Bureau E.8104  
Télécopieur : 907 0056  
Téléphone : 907 5657/5655

## Chapitre II

### ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT ET DES POLITIQUES DANS CE DOMAINE

(Point 3)

1. Le Chef du Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et des flux de technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a dit que les IED mondiaux avaient augmenté pour la septième année consécutive. La principale raison de cette tendance persistante était les fortes pressions concurrentielles qui s'exerçaient sur les entreprises transnationales, conjuguées aux bons résultats économiques de nombreux pays d'accueil. L'un dans l'autre, et au moins jusque-là, les difficultés économiques survenues dans certaines régions n'avaient pas eu d'effets sensibles sur cette évolution. L'accroissement des IED au cours de l'année écoulée avait concerné tous les grands groupes de pays, à savoir les pays développés, les pays en développement et les pays en transition. Dans le même temps, la part des pays en développement dans les stocks et les flux d'IED avait continué d'augmenter. Un accroissement des flux d'IED avait en fait été observé dans toutes les régions en développement à l'exception de l'Afrique, où ces flux s'étaient stabilisés à un niveau proche de celui de 1996. Mais même ainsi, on observait des signes positifs en Afrique, comme l'indiquait la note d'information établie par le secrétariat de la CNUCED, intitulée "Foreign direct investment in Africa: performance and potential". Ce document montrait que si les destinations traditionnelles de l'IED, telles que l'Afrique du Nord et les pays riches en ressources naturelles, continuaient d'occuper la première place, le dynamisme des flux s'était étendu à un nombre croissant de pays d'Afrique subsaharienne. À cet égard, le Chef du Service a fait observer que certaines idées fausses continuaient de circuler concernant l'investissement en Afrique et que les possibilités d'investissement dans la région devaient être évaluées pays par pays et branche par branche. Il a également évoqué le rapport établi pour la prochaine session du Conseil du commerce et du développement sur "la crise financière en Asie et l'investissement étranger indirect". L'analyse qui y était présentée conduisait à estimer que si les flux d'IED vers les cinq pays les plus touchés de la région (voire vers la région dans son ensemble) risquaient de diminuer quelque peu en 1998, les

perspectives pour la période ultérieure dépendaient beaucoup de l'ampleur des effets de la crise financière sur l'économie réelle. Les déterminants fondamentaux de l'IED - réglementations, mesures de facilitation du commerce, déterminants économiques - restant attractifs dans les pays touchés par la crise, on pouvait être prudemment optimiste pour ce qui était des flux d'IED dans le court à moyen terme. À plus long terme, les perspectives des pays considérés, et de la région dans son ensemble, restaient positives.

### Chapitre III

#### **EXAMEN DES ACCORDS D'INVESTISSEMENT EXISTANTS EN VUE DE DÉTERMINER LEURS INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT, CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 89 b) D'"UN PARTENARIAT POUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT"**

(Point 4 de l'ordre du jour)

2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant :

"Rapport de la Réunion d'experts sur les accords régionaux et multilatéraux existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement" (TD/B/COM.2/11-TD/B/COM.2/EM.3/3)

Elle disposait en outre de deux documents informels, à savoir une note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Questions relatives aux incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement" (TD/B/COM.2/CRP.2, 8 septembre 1998), et le rapport final du Colloque régional pour l'Asie sur les accords internationaux d'investissement et leurs incidences sur les pays en développement (15 et 16 juillet 1998, New Delhi (Inde)).

3. Répondant à plusieurs questions des délégations concernant l'état d'avancement de la série d'études intitulée "MFI Issues Papers Series", la **Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a expliqué que cette série avait initialement été proposée par le secrétariat au début de 1997. Celui-ci avait commencé de réunir, au cours du second semestre de 1997, les fonds nécessaires aux travaux de recherche et d'analyse, et le fonds d'affectation spéciale pour les travaux de la CNUCED sur un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement était devenu opérationnel fin 1997. On avait, à ce moment, commencé de recruter les spécialistes nécessaires, qui prenaient progressivement leurs fonctions. Toutefois, étant donné l'urgence de la question, la rédaction des études avait été engagée dès le début de 1998. Actuellement, une étude était prête et six autres étaient déjà bien avancées; le secrétariat comptait les publier avant la fin de l'année. Eu égard à la complexité et au caractère sensible des questions en jeu, la rédaction des études avait fait l'objet de soins particuliers, avec un processus systématique de révision croisée. En conclusion, la Directrice a remercié les délégations de l'intérêt qu'elles portaient à cette série d'études.

4. Dans ses observations liminaires, le **Chef du Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et des flux de technologie de la**

Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a brièvement passé en revue les principaux aspects des travaux réalisés à ce jour par la CNUCED sur les accords d'investissement existants et a dit que le secrétariat était désormais confronté à la tâche fondamentale de déterminer comment et jusqu'à quel point les accords internationaux d'investissement pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement. Pour que les accords internationaux puissent jouer un rôle utile, il fallait que les préoccupations des principaux acteurs - pays d'accueil, pays d'origine et investisseurs - soient prises en compte à la satisfaction de chacun. Un certain nombre d'approches pouvaient être adoptées à cette fin. Une première approche consistait à établir un catalogue des éléments favorables au développement qui devaient être pris en compte dans la négociation des accords internationaux d'investissement. Une deuxième approche pouvait être de définir un ensemble d'objectifs de développement à la réalisation desquels ces accords devraient contribuer. Une troisième approche pouvait être de veiller à ce que non seulement le contenu, mais aussi la structure et l'application ultérieure des accords correspondent aux objectifs de développement. En conclusion, le Chef du Service a demandé à la Commission d'examiner cette question dans sa dimension de politique générale et d'indiquer au secrétariat quels aspects, quels éléments et quelles approches seraient les plus utiles aux gouvernements de façon que les futurs travaux du secrétariat relatifs aux incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement puissent suivre une voie bien définie.

5. Le Président de la Réunion d'experts sur les accords régionaux et multilatéraux existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement a présenté le rapport de la Réunion. Il a rappelé les vues exprimées dans les conclusions concertées de la Réunion, notamment l'opportunité de réaliser des travaux supplémentaires pour déterminer les incidences sur le développement à prendre en considération dans l'élaboration des accords internationaux d'investissement. Il a ensuite évoqué son résumé des travaux de la Réunion et a souligné que des conditions de stabilité, de transparence et de prévisibilité, assurant également la sécurité des investissements, aidaient à attirer des flux d'investissement pouvant contribuer à renforcer les capacités intérieures. Une libéralisation progressive, correctement planifiée et échelonnée, assortie de la flexibilité voulue et tenant compte des besoins de développement - par exemple avec

l'adoption d'un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement - pouvait également contribuer à la réalisation de ces objectifs. Le Président a ensuite approfondi un certain nombre de points, précisant notamment que si les accords internationaux d'investissement avaient pour objectif d'accroître les flux d'investissement, ils n'augmentaient pas en eux-mêmes les IED, tandis qu'une situation politique stable était indispensable pour attirer les investisseurs; tous les accords internationaux d'investissement devraient viser à créer des conditions profitables à tous les partenaires et le mouvement des flux d'investissement ne devrait pas s'apparenter à un jeu à somme nulle; la libéralisation devrait aller de pair avec des politiques économiques intérieures équilibrées et cohérentes.

6. Il fallait en outre mieux accommoder les préoccupations légitimes des pays d'accueil concernant un traitement équitable et la sécurité de leurs investisseurs, et les inquiétudes tout aussi légitimes des pays d'accueil quant aux effets potentiellement négatifs de la libéralisation sur les investisseurs locaux. Par ailleurs, on se rendait de plus en plus compte que la distinction entre pays d'origine et pays d'accueil s'estompait, de nombreux pays étant à la fois l'un et l'autre. Enfin, le Président a souligné la nécessité de veiller à la transparence non seulement des lois, mais aussi et surtout des motivations, en particulier des motivations de ceux qui intervenaient dans le processus d'investissement, à savoir l'investisseur étranger, le pays d'origine, le pays d'accueil et l'investisseur local. À cet égard, il espérait que la CNUCED étudierait la possibilité de concevoir une matrice des intérêts de tous ces acteurs.

7. **Le Cosecrétaire (Ministère indien du commerce)** a présenté le rapport du Colloque régional sur les accords internationaux d'investissement et leurs conséquences pour les pays en développement, coorganisé par la CNUCED et le Gouvernement indien les 15 et 16 juillet 1998 à New Delhi. Le colloque avait donné lieu à un examen du cadre juridique international actuel en matière d'IED ainsi que de certaines questions déterminantes relatives aux accords internationaux d'investissement. Les délibérations avaient également porté sur les initiatives de l'OMC et de l'OCDE. La plupart des participants au colloque avaient été d'avis que les pays d'accueil devaient avoir la latitude de réglementer l'IED afin de se doter d'un ensemble spécifique de politiques et conditions de leur choix dans le domaine de l'IED eu égard à leurs besoins en matière de développement. Les participants avaient reconnu la complexité et la

diversité des questions soulevées par un éventuel accord multilatéral d'investissement et différentes opinions avaient été exprimées s'agissant de savoir si un tel accord pouvait être conclu ou était même souhaitable et si l'existence d'un tel accord encouragerait les flux d'IED vers les pays et les secteurs qui ne parvenaient pas à attirer des investissements étrangers directs dans le cadre existant. Il a ensuite donné lecture du "Message de New Delhi", dans lequel il était souligné que les pays en développement devaient tirer les enseignements des précédentes discussions et négociations multilatérales et être entièrement prêts à lancer des initiatives cohérentes dans la perspective de toutes discussions futures, afin de mettre en évidence leurs besoins spécifiques. L'intérêt éducatif des colloques de ce type a également été souligné, vu qu'ils aidaient les participants à mieux comprendre les questions et leurs incidences spécifiques. La CNUCED était encouragée à poursuivre son action visant à aider les pays en développement à participer aussi efficacement que possible aux accords internationaux d'investissement, notamment en organisant de nouveaux colloques régionaux consacrés à ce thème.

8. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Inde) a souligné à quel point il était nécessaire de s'intéresser aux différentes manières dont les accords internationaux d'investissement, à quelque niveau qu'ils soient conclus, pouvaient contribuer à la réalisation de l'objectif qu'était le développement. Cet objectif devait être rendu opérationnel dans et par les accords d'investissement. Le Groupe asiatique et la Chine se féliciteraient que des travaux relatifs aux incidences sur le développement puissent être poursuivis avec vigueur et que des options concrètes s'y rapportant puissent être définies. La crise financière asiatique avait montré qu'une coopération internationale dans le domaine des flux de capitaux revêtait de l'importance pour la réalisation des objectifs, nationaux aussi bien qu'internationaux, en matière de développement. La crise avait également eu de profondes répercussions sur le monde industrialisé, ce qui dénotait l'interdépendance accrue que le processus de mondialisation avait entraîné. Alors que la forte instabilité des flux de capitaux à court terme avait de graves répercussions pour certains des pays en développement asiatiques ayant connu la plus grande réussite, elle n'avait que des répercussions légères sur les flux d'IED à destination de ces pays. Cette différence devait être prise en considération dans l'établissement des règles nationales et internationales en matière d'investissement. En outre, il fallait éviter que les politiques nationales

visant à restreindre la libre circulation des capitaux à court terme fassent obstacle aux investissements directs. De l'autre côté, il fallait éviter que les politiques internationales destinées à instituer un cadre transparent, stable et prévisible en matière d'IED n'interfèrent avec le droit souverain des gouvernements nationaux de chercher à atteindre leurs objectifs en matière de développement. Du fait des relations complexes et embrouillées qu'entretenaient les flux à court terme et à long terme de capitaux, il était essentiel d'étudier plus avant leurs similarités et ce qui les distinguait ainsi que leurs conséquences, et de continuer à renforcer la capacité des pays en développement à traiter ces questions.

9. Il a souligné que les travaux analytiques de la CNUCED relatifs à un cadre multilatéral pour l'investissement ne devaient pas reposer sur l'hypothèse que la nécessité d'un cadre multilatéral était admise par le plus grand nombre. Le mandat de la CNUCED mentionnait les "conséquences pour le développement" et pas seulement les "éléments favorables au développement". Il était important d'avoir cette distinction à l'esprit. Le mandat était neutre et ne préjugait pas des résultats de l'analyse ni ne les prédéfinissait. L'analyse n'avait pas à être cantonnée à la seule identification des éléments favorables au développement. Si certains aspects étaient défavorables au développement, il fallait les identifier et les analyser eux aussi.

-----